Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme
ZA Pra de Serre, 3 rue Georges Charpak - 63960 Veyre-Monton
Tel: 04 73 26 92 20
Mail: contact@apiculteurs63.fr
Site internet: www.apiculteurs63.fr

L'organisation de la fête de l'abeille

Concours Régional des Miels d'Auvergne
Règlement 2026

Article 1 - Date et lieu du concours
Le concours des Miels d'Auvergne se tiendra le Samedi 14 novembre 2026 à partir de 8h30, dans le foyer de la salle des fêtes «la Ruche» de Beaumont.

Article 2 - Conditions de participation
Tout apiculteur ayant un numéro API et qui déclare légalement ses ruches peut participer au concours.
Les produits présentés doivent être obligatoirement originaires de l'un des départements suivants:
Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.
Chaque concurrent ne peut proposer :

- **qu'un échantillon par catégorie de miels mono-floraux**
- **deux échantillons maxi pour les catégories poly-floraux (*plaine, montagne*).**

Article 3 - Qualité des miels présentés
Les miels présentés doivent provenir de la **production de l'année 2026**.
Une analyse physico-chimique de ces miels peut être effectuée, sur demande des organisateurs, pour confirmer le respect de la catégorie ou fournir une appréciation objective de la qualité.
Pour toutes les catégories, sauf pour le «crémeux», le miel doit être présenté dans un état homogène et liquide.

Article 4 - Constitution des échantillons présentés au concours: ATTENTION CHANGEMENTS 2026
Pour chaque catégorie choisie, le participant doit fournir un échantillon constitué de:
2 pots en verre de 250g et 1 pot de 500g « bas » (*=> soit 3 pots*).

Article 5 - Informations obligatoires
Les pots livrés doivent avoir un COUVERCLE BLANC, ne comporter AUCUNE IDENTIFICATION, AUCUNE ÉTIQUETTE et être accompagnés de la fiche d'inscription (*en annexe*)
Ces 3 pots + la fiche d'inscription doivent être mis dans un emballage individuel *(carton de préférence)*
Par exemple, si vous présentez 2 catégories de miel, vous apportez 2 cartons correctement fermés avec à l'intérieur les 3 pots requis + la fiche d'inscription (par carton).

La fiche d'inscription qui accompagne chaque emballage de 3 pots doit comporter les indications suivantes:

- Nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail et téléphone du producteur, N° API,
- La catégorie présentée et la quantité de miel disponible à la vente de cette catégorie,
 (cette information sert à déterminer le nombre de médailles autocollantes attribuées aux lauréats).
- Attestation sur l'honneur des informations demandées et signature.

Tout échantillon ne répondant pas à cette présentation sera refusé.

Article 6 - Dépôt des échantillons et de la fiche d'inscription au Syndicat
Les candidats doivent livrer **leurs échantillons bien emballés, avec la fiche d'inscription dûment remplie et signée, au plus tard samedi 7 novembre 2026, 12h dernier délai.**
(Horaires d'ouverture du Syndicat : le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h).

Article 7 - Catégories du concours et groupes d'apiculteurs :
Dans chaque catégorie de miel, les apiculteurs sont répartis en deux groupes:
- ceux ayant 50 ruches et plus => groupe «Pros» :
- ceux ayant moins de 50 ruches => groupe «Amateurs».

Les catégories de miels retenues dépendront du nombre de concurrents présentés.
- Si dans une catégorie, le nombre d'échantillons est inférieur à 5 échantillons par groupe, les échantillons des deux groupes (*Pros + Amateurs)* seront réunis dans un seul concours.
- S'il y a moins de 5 échantillons dans une catégorie (*Pros et Amateurs confondus*), le concours ne sera pas ouvert pour celle-ci.
- Si dans une catégorie le nombre d'échantillons est supérieur à 10, une étape intermédiaire déterminera les meilleurs de chaque poule avant la finale :
 - De 11 à 16 candidats => 2 poules, puis finale avec les 3 premiers de chaque poule
 - Plus de 16 candidats => 3 poules, puis finale avec les 2 premiers de chaque poule.

Article 8 - Jury
Le jury, chargé d'évaluer les miels, est nommé par les membres organisateurs.
Les membres du jury sont tous bénévoles.
Un membre du jury ne peut exercer dans la catégorie où il présente son miel.

Article 9 - Déroulement du concours et système de notation
Chaque table est composée d'au moins 3 membres du jury, dont un responsable de table.
Pour chaque table, les miels d'une catégorie sont présentés aux jurés pour évaluation.
Les miels sont uniquement identifiés par des numéros.

Chaque juré note les critères des miels présentés, «en son âme et conscience», sans préjugé et de façon indépendante. Les notes attribuées seront des nombres entiers ou à 5 dixièmes près.
Il attribue des points selon les critères suivants:
- Aspect visuel: 2 points maxi
- Aspect olfactif: 3 points maxi
- Texture: 3 points maxi
- Aspect gustatif: 12 points maxi.

Pour chaque échantillon, il renseigne les différents critères pour en déterminer une note sur 20.
Lorsque tous les miels de la table sont évalués, le responsable comptabilise les résultats et détermine le classement des miels de sa table.
Lorsque toutes les tables ont terminé leur évaluation, le responsable du concours compile l'ensemble des résultats et établit le classement final par catégorie.
En cas d'égalité dans les trois premières places, une médaille sera attribuée à chacun des ex-æquo.

Article 10 - Prix, récompenses des lauréats
Pour chaque catégorie, un diplôme ainsi que des médailles autocollantes (*stickers or, argent ou bronze*) sont donnés aux apiculteurs classés 1er, 2ème et 3ème.
Le nombre de médailles autocollantes attribuées est calculé en fonction de la quantité de miel déclarée à la vente dans le bulletin d'inscription.
Si le lauréat souhaite plus de médailles autocollantes, il pourra en faire la commande auprès du Syndicat avant fin novembre et pourra bénéficier du tarif du Syndicat.
Les litiges ou réclamations seront traitées par l'équipe d'organisation du concours. Pas d'appel possible.

Article 11 - Acceptation du règlement
La participation au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Les fiches d'inscription sont également disponibles au Syndicat et sur le site internet

Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme
ZA Pra-de-Serre - 3 rue Georges Charpak - 63960 Veyre-Monton

Concours Régional des Miels d'Auvergne 2026
Fiche d'inscription

***Samedi 14 novembre 2026, à** la Ruche, salle des fêtes de Beaumont*

UNE FICHE PAR ÉCHANTILLON PRÉSENTÉ AU CONCOURS

Données personnelles Nom - Prénom : Téléphone :	E-mail: Adresse postale:
N° NAPI : ……*(obligatoire)*	Nombre de ruches:

Cocher 1 seule case par fiche	CATÉGORIES présentées (*)	Commune de production (+ altitude)	(**) Quantité disponible à la vente (en kg)
	Montagne		
	Montagne		
	Plaine		
	Plaine		
	Forêt		
	Crémeux		
	Acacia		
	Châtaignier		
	Sapin		
	Tilleul		
	Sarrasin		
	Lavande		
Autre	?		
Autre	?		
Autre	?		

Infos

() Les **catégories** proposées sont des suggestions.*

Les catégories seront officiellement retenues au terme des inscriptions et dans la mesure où le nombre de candidats est suffisant.

(**) Quantité disponible à la vente :
Cette information sert à déterminer le nombre de médailles autocollantes attribuées aux lauréats.

Rappels du règlement :

- Échantillons :
Pour chaque catégorie, fournir 1 pot verre de 500g « bas » et 2 pots verre de 250g avec un couvercle blanc, sans aucune ÉTIQUETTE, sans IDENTIFICATION et avec cette feuille d'inscription.
- Conditionnement :
Les échantillons + cette feuille d'inscription, emballés dans un carton correctement fermé.
- **Lieu de dépôt des échantillons et du formulaire d'inscription** : Syndicat des Apiculteurs.
- Date limite de dépôt :
samedi 7 novembre 2026, 12h ou aussi le mercredi 4 novembre (*permanence du Syndicat*).

Engagement :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et accepte le règlement du concours.

Fait à ……… **Date**: …. /…. /2026 **Signature** :